

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 07 octobre 2020

### DELIBERATION

#### VOEU – POUR LA LIBERATION DE NASRIN SOTOUDEH

Présenté par le groupe « Union rassemblement National et Indépendants : Maxime MOULIN

Le **8 mars 2019**, Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne et lauréate du prix Sakharov décerné par le Parlement Européen en 2012, a été condamnée, en vertu du « *Code pénal islamique* », à 148 coups de fouet et 33 ans de prison par le « *Tribunal de la révolution islamique* » de Téhéran pour :

- participation à des activités menaçant la sûreté nationale (7,5 ans d'emprisonnement) ;
- participation à la campagne de LEGAM, pour l'abolition de la peine de mort (7,5 ans d'emprisonnement) ;
- propagande anti-régime (1,5 an d'emprisonnement) ;
- incitation à la débauche et à la prostitution (12 ans d'emprisonnement) ;
- apparition publique sans voile (74 coups de fouet) ;
- propagation mensongère dans le but de soulever l'opinion publique contre le régime (3 ans d'emprisonnement et 74 coups de fouet) ;
- atteinte à l'ordre public (2 ans d'emprisonnement).

#### **Son odieux crime est d'avoir défendu :**

- d'une part, le droit des femmes en Iran et notamment celles qui manifestaient contre le port obligatoire du *Hidjab* dans l'espace public et,
- d'autre part, les prisonniers et prisonnières politiques arrêtés après les manifestations contre la réélection contestée pour suspicion de fraude électorale de Mahmoud AHMADINEJAD.

Cette condamnation fait suite à une première condamnation par contumace, en 2016, à 5 ans d'emprisonnement pour menace contre la sûreté nationale ainsi qu'à celle de 2011, à 6 ans de prison, pour atteinte à la sécurité nationale et propagande contre le régime iranien.

Son procès s'est déroulé en son absence et en l'absence de son avocat, empêché de se présenter au tribunal, au mépris des règles de base d'un procès équitable.

Elle concluait l'une de ses correspondances en ces termes :

« *Un jour, la lumière de la justice brillera aussi sur notre pays. D'ici là, il nous faut patienter et poursuivre pacifiquement le chemin entrepris en espérant qu'il nous y mène.* »

En grève de la faim depuis le 11 août 2020 pour protester contre les conditions de détention des prisonniers politiques en Iran, cette dernière a été hospitalisée.

**Considérant que** la commune de LOMME défend et soutient, où qu'ils se trouvent, celles et ceux qui, comme elle, mettent en jeu leur propre sécurité pour défendre les libertés fondamentales, au premier rang desquelles l'égalité entre les hommes et les femmes, et également les droits de la défense.

**Considérant que** la commune de LOMME ne peut que s'indigner de la condamnation inique et cruelle à des châtimets corporels manifestement constitutifs de traitements inhumains et dégradants potentiellement mortels pour des faits relevant exclusivement de son activité professionnelle d'avocate.

Le Conseil Communal de Lomme, commune associée, émet le vœu que la ville de Lomme et la ville de Lille :

- Fasse citoyenne d'honneur Nasrin SOTOUDEH

NON ADOPTE,

Abstentions : M. DHELIN - Mme DELEPLANQUE - Mme Louise ROBIN - M. LEROY - Mme LAPERE - M. FRANCIN - Mme GODEFROOD-BERRA

Contre : M. Roger VICOT - M. Olivier CAREMELLE - Mme Muriel SERGHERAERT (pouvoir) - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI (pouvoir) - Mme Cécile MESANS - Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - M. Alain GRILLET - Mme Valéria GRASSELLI - M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - M. Aro RATSIMALARIVO - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER

Pour : M. MOULIN.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme